

Formulaire de réclamation

Le CHU de Nîmes s'est engagé dans une démarche Qualité et a obtenu la certification QUALIOPI.

Dans ce cadre, il convient de recueillir les réclamations afin d'améliorer en continu la qualité de notre offre de formation.

Nous vous invitons à compléter ce formulaire et à le renvoyer par messagerie avec pour objet « réclamation ».

Si votre réclamation concerne : le centre de formation : dpc@chu-nimes.fr ou Le CESU 30 : cesu30@chu-nimes.fr

	Date de la réclamation : / /		
Votre réclamation concerne :	☐ le centre de formation Form'hu	□ le CESU 30	
La réclamation est faite par : ☐ Le stagiaire qui a suivi la formation ☐ L'employeur ☐ L'organisme financeur			
Titre de la formation :			
VOS COORDONNÉES			
Vous êtes le stagiaire			
Nom et prénom :			
Métier :	Employeur :		
Téléphone :///			
Vous êtes l'employeur ou l'organisme financeur : (1) Rayez la mention inutile (1) Employeur / Organisme financeur :			
Téléphone :///			

VOTRE RECLAIMATION		
Votre réclamation porte sur :		
□ L'accueil	☐ Les locaux	
☐ Le déroulement d'une formation	☐ Le traitement et le suivi de votre demande	
□ Autre à préciser :		
Exprimez-vous :		
Description précise de votre réclamation : (d'	ysfonctionnement identifié, date, lieu, intervenant(e)s, etc)	

Quelques précisions quant au traitement de votre réclamation :

L'absence de réponse à une ou plusieurs questions est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre réclamation. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution de nos prestations, en tenant compte de l'objet de votre réclamation.

Dans le présent formulaire, veillez à ne mentionner aucune information « sensible » selon l'article 9 du RGDD*
*Article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD) : Traitement portant sur des catégories particulières de données à caractère personnel https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre2

